

La République socialiste tchécoslovaque est le 94^e Etat partie au Protocole I et le 84^e au Protocole II.

Adhésion de la Barbade aux Protocoles

La Barbade a adhéré, le 19 février 1990, aux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 août 1949, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève le 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions, les Protocoles entreront en vigueur, pour la Barbade, le 19 août 1990.

La Barbade est le 95^e Etat partie au Protocole I et le 85^e au Protocole II.

Quarante-sixième session de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies

(Genève, 30 janvier-9 mars 1990)

La Commission des droits de l'homme de l'ONU a tenu sa quarante-sixième session annuelle, du 30 janvier au 9 mars 1990, au Palais des Nations à Genève. Outre les 43 Etats membres de la Commission, une centaine d'Etats observateurs et quelque 130 organisations non gouvernementales ont participé aux travaux de cette «mini-assemblée générale consacrée aux droits de l'homme», qu'a également suivie une délégation du Comité international de la Croix-Rouge.

A l'occasion de cette session de la Commission des droits de l'homme, le Président du CICR, M. Cornelio Sommaruga, a inauguré à Genève l'*Exposition pour le 125^e anniversaire de la Convention de Genève de 1864*, «Respecter l'homme en temps de guerre», qui avait été montrée pour la première fois en octobre 1989 au Siège des Nations Unies à New York. M. Jan Martenson, Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme de l'ONU, M^{me} Purificación V. Quisumbing, Présidente de la Commission, et le Président du CICR ont saisi cette opportunité pour lancer un appel au respect des quatre